

Dans un premier temps nous remercions l'invitation qui nous est faite par cette enquête publique du projet éolien NORD N11, pour dresser nos observations et considérations sur ce dit projet.

En préambule nous voudrions indiquer que **l'information** et la **communication** sur l'avis d'enquête nous semble **insuffisantes**. Pour preuve : très peu d'affichage ou mal situé pour avertir un maximum d'habitants concernés (néant sur les réseaux traditionnels et pas de réunion publique).

À cela s'ajoute la source des documents dématérialisés **trop dense** et **inexploitable** pour le commun des mortels. (Plus de 1000 pages et mal indexée)

Enfin, **le choix de la date** : la période estivale (entre les congés, la fête nationale ou la coupe du monde)...

Il mériterait peut-être un délai supplémentaire.

Nos observations sur le projet :

- L'horizon et le visuel

Les volets paysagers documentés dans le registre par des **vues panoramiques ne restituent PAS la vue réelle** de l'œil humain, ce qui a pour conséquence une mauvaise évaluation de l'impact de ses « cathédrales » dans le ciel sur notre habitat. D'autre part proposer la plantation d'arbres ou de haies pour ne pas voir la forêt d'éoliennes est humiliant pour le concitoyen.

- L'habitat

Mettre des « hachoirs à oiseaux » en lisière d'une **biodiversité très protégée** (Zone Natura 2000, cuvette de Nuaille biotop...) qu'est le marais poitevin (40% du territoire de notre commune) revient à **compromettre l'équilibre** de la faune et de la flore et par conséquent nous-même.

Chaque jour, matin et soir, des vols d'oiseaux viennent et vont pour nicher ou s'approvisionner en direction du littoral.

Implanter des constructions orientées au soleil couchant de notre commune est un paradoxe et une aberration.

De plus pour le bien-être des habitants, prendre le risque de nuisances sonores, évaluées mais non constatées, avec comme seule réponse le bridage des éoliennes en cas d'excès est une gabegie. N'en mettons pas aussi près au vu du risque des sons portés par des vents dominants Ouest et Sud-Ouest.

- La sécurité et la santé

À notre connaissance **il n'y a pas d'évaluation sur le risque accidentogène** causé par l'effet stroboscopique de la Route du moulin (D203) très fréquentée en direction de La Rochelle.

De surcroît la **pollution lumineuse** des clignotements de la signalisation nocturne sur les astres n'est pas évaluée.

(On observe des astres et des étoiles pas des « guirlandes ».)

Nos considérations :

Considérant notre lieu d'habitation, à savoir le Moulin d'Angliers, chemin des Rochères, nous sommes très exposé aux éoliennes E2 et E3, mais nous espérons que celles-ci n'entacheront pas notre fenêtre d'horizon d'habitation, telle une pierre dans un jardin de vie.

Des plaines agricoles ne signifient pas un vide à remplir par des constructions industrielles, aussi nobles soient elles.

De plus en tenant compte du fait que les objectifs de la programmation des énergies renouvelables de notre intercommunalité ont été atteints et même dépassés (à hauteur du Moulin, plus de 30 éoliennes à vue), il n'y **plus de priorités d'implantations d'éoliennes nouvelles sans un regard plus strict sur les impacts.**

Angliers et les villages voisins méritent de conserver leur caractère provincial. On ne va pas transformer un territoire de paix et de plénitude en celui d'une prison emmurée par des éoliennes.